



ARRÊTÉ N° 169/2024

Circulation interdite Sauf Riverains Rte de Dinan Sens sortant vers Trélivan Du 07 au 11 Octobre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise MVTP en date du 7 octobre 2024 d'interdire la circulation rte de Dinan pour des travaux sur le réseau gaz du 7 au 11 octobre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau Gaz, la circulation sera interdite sauf riverains rte de Dinan sens sortant vers Trélivan du 7 au 11 Octobre 2024.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par l'avenue de l'Aublette.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise MVTP.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise MVTP.

Fait à QUÉVERT, le 07/10/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 8 octobre 2024